

# Récapitulatif des aides financières pour la pratique d'une activité physique et/ou sportive dans une association 2023/2024

## Aide de l'Etat



Plus d'informations : [www.pass.sports.gouv.fr](http://www.pass.sports.gouv.fr)

## Aide du département de la Somme



<https://www.somme.fr/services/education-et-jeunesse/aides-et-lieux-daccueil/somme-chequier-collegien/>

## Aides Amiens Métropole



**Une seule aide maximale de 30€** par enfant recevant l'Allocation de Rentrée Scolaire de la CAF pour 1 150 bénéficiaires par année civile.

### CONDITIONS

- Être âgé de 6 à 15 ans
- Être inscrit dans un club sportif agréé jeunesse et sport de l'agglomération amiénoise
- Être domicilié dans une commune de l'agglomération amiénoise

### PIÈCES À FOURNIR

- Une attestation d'ayant droit à l'allocation rentrée scolaire (ARS) versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures d'électricité, loyer)

La réduction est directement appliquée sur le montant de la licence lors de l'inscription dans le club participant au dispositif.

Les familles souhaitant en bénéficier doivent s'adresser directement au club.

Renseignements : [coupon.sport@amiens-metropole.com](mailto:coupon.sport@amiens-metropole.com)

Cathy DEHEZ

Chargée de Développement Sportif

Référente Maison Sport Santé

Direction des Sports d'Amiens Métropole - Pôle Suivi des équipements et Vie sportive

03-22-71-12-89/ 06-72-36-70-57 [c.dehez@amiens-metropole.com](mailto:c.dehez@amiens-metropole.com)



Lancée dans le cadre de la Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024, la « Maison Sport Santé d'Amiens Métropole » (MSS), portée par la Direction des Sports d'Amiens Métropole, réunit des professionnels du sport et de la santé.

Elle s'adresse notamment à des personnes en bonne santé qui souhaitent (re)commencer une activité physique et/ou sportive, ainsi qu'à des personnes souffrant d'une maladie chronique ou d'une affection de longue durée (ALD).

Il s'agit d'encourager la pratique d'une activité physique et sportive à tous les âges de la vie, de manière régulière, durable, adaptée et de lutter contre les comportements sédentaires dans la vie quotidienne.

La MSS propose à ses usagers **une aide financière de 50 euros maximum** pour leur **première inscription** dans un de ses clubs partenaires.

Plus de renseignements à [maisonsportsante@amiens-metropole.com](mailto:maisonsportsante@amiens-metropole.com) ou au 03 22 97 11 06.

Cette aide peut-être également complétée par un **forfait de 96 euros/usager** si celui-ci est atteint d'une **ALD** (aide de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France versée aux Maisons Sport Santé qui accompagnent les personnes en ALD durant leur parcours de soin et/ ou à la sortie de celui-ci.)

## **Organismes de prévoyance, d'assurance et mutuelles proposant des offres de soutien à la pratique d'activité physique et sportive**

Ci-dessous, vous trouverez une liste non-exhaustive de ces structures encourageant la pratique d'une activité physique régulière.

<https://azursportsante.fr/outils/aides-au-financement/>

**Pensez également à vous renseigner auprès des mairies, des centres sociaux, des comités de quartiers, des comités d'entreprises... qui par le biais de partenariats avec des structures sportives proposent de l'activité physique et sportive à moindre coût.**